

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale
concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de
Valambray et Mézidon Vallée d'Auge**

**Société PE des portes du Pays d'Auge
82, boulevard Haussmann - 75008 PARIS**

Par arrêté du 28 avril 2021, une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du mardi 25 mai 2021 (9 h) au vendredi 25 juin (17 h 30) inclus en mairies de Valambray et de Mézidon Vallée d'Auge.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- sur le site internet de la préfecture www.calvados.gouv.fr :
publication/ICPE : installations classées/ICPE : installations classées industrielles/dossier d'enquête
- en mairie de Valambray le lundi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 13 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et en mairie de Mézidon Vallée d'Auge du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h
- sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. Romuald AZADIAN, chef de projet
- Tél. 0785291342 razadian@kallistaenergy.com

Le public pourra formuler ses observations sur les registres disponibles en mairie, par mail à l'adresse suivante : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr. ou par courrier adressé au commissaire enquêteur dans les mairies de Valambray et Mézidon Vallée d'Auge.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture du Calvados.

L'avis d'enquête ainsi que le dossier d'enquête, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados.

Les communes concernées par le projet sont :

Argences, Bellengreville, Cauvicourt, Cesny aux Vignes, Condé sur Ifs, Ernes, Estrées la Campagne, Le Bu sur Rouvres, Maizières, Moulst-Chicheboville, Ouézy, Rouvres, Saint-Sylvain, Sassy, Soignolles, Vendevre et Vimont.

Mme BOUET-MANUELLE, expert foncier agricole et immobilier, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de :

Mézidon Vallée d'Auge

le mardi 25 mai 2021 de 9 h à 12 h

le samedi 12 juin 2021 de 9 h à 12 h

le vendredi 25 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30

Valambray

le lundi 31 mai 2021 de 9 h 30 à 12 h 30

le mercredi 16 juin 2021 de 15 h à 18 h

Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Valambray et Mézidon Vallée d'Auge et à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement). Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet de la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale dans les deux mois à compter du jour de l'envoi du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au pétitionnaire, en application de l'article R 123-21 du code de l'environnement. Ce délai pourra être prolongé d'un mois lorsque l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est sollicité.

FAIT à CAEN, le 28 avril 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Jean-Philippe VENNIN